



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE REMPLACEMENT

SEPTEMBRE 2024

Baccalauréat Professionnel

Examen présenté : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Spécialité :

N° de Candidat :

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Adresse :

N° de téléphone (**obligatoire**) du candidat ou de son représentant légal :

Adresse électronique (**obligatoire**) :

Etablissement scolaire :

Indiquer les épreuves que le candidat souhaite présenter en septembre :

-
-
-
-

Joindre à cette demande tous les documents justifiant l'impossibilité pour le candidat de passer les épreuves en juin (certificats médicaux et autres documents officiels) et les retourner par courriel ou par voie postale à la Division des Examens et Concours, à l'adresse ci-dessous mentionnée, et **au plus tard pour le 26 juin 2024 (12h00)**.*

Rectorat de l'académie de Normandie
Division des Examens et Concours
Bureau des Examens Professionnels
B.P 46184
168, rue Caponière
14 061 CAEN CEDEX

dec-pro2@ac-normandie.fr



Rectorat de l'académie de Normandie
Division des Examens et Concours
Bureau des Examens Professionnels
25, rue de Fontenelle
76 037 ROUEN CEDEX 1

dec-pro1@ac-normandie.fr



CAEN - Pour les pôles et filières Métiers :

- Santé
- Vente - Relation client
- Industries graphiques - communication
- Transition énergétique - Maintenance automobile - Hôtellerie restauration

ROUEN - Pour les pôles et filières Métiers :

- Bâtiment - Travaux publics - Bois
- Alimentation - Industrielle
- Beauté - Bien être
- Logistique - Transport - Gestion Administration - Matériaux souples - Mode

Attention : Pour les candidats autorisés à présenter les épreuves orales de contrôle par la délibération du jury du premier groupe, qui pour un motif dûment justifié seraient **absents à ces épreuves**, le dossier complet (demande + pièces justificatives) doit être transmis ou déposé **impérativement pour le 10 juillet 2024 (12h00)**.*

Date :

Date :

Signature du candidat :

Avis :

Signature du Chef d'établissement :

* Aucune demande reçue au-delà de la date indiquée ne pourra être traitée.